

**ARRETE n° 25-248**

Portant nomination du directeur délégué au numérique

Le Directeur de l'Université de technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,  
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Monsieur Florent RETRAINT - Enseignant-Chercheur est nommé Directeur Délégué au Numérique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 août 2030 selon la lettre de mission jointe.

**Article 2 :**

Cette fonction relève du RIPEC C2.

Fait à Troyes, le 4 juillet 2025

Vu par l'intéressé  
Florent RETRAINT  
Le : 04/07/2025



Pr Christophe COLLET  
Directeur de l'UTT



Original : Intéressé

Copies : Service des Affaires Juridiques  
DGS

Diffusion générale : [www.utt.fr](http://www.utt.fr)